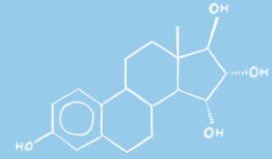


MITHRA PHARMACEUTICALS SA
RUE SAINT GEORGES 5 4000 LIEGE
BELGIQUE
RPM LIEGE (DIVISION LIEGE) 0466.526.646



PROCURATION

Pour être valable, la présente procuration dûment complétée, datée et signée devra être en possession de MITHRA PHARMACEUTICALS SA au plus tard le **11 mai 2018** ainsi que prévu à la convocation. La présente peut lui être communiquée par courrier à son siège social ou par voie électronique ou par fax (voir ci-dessous pour les informations pratiques).

NOTE :

Un actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire, sauf les exceptions prévues à l'article 547bis du Code des Sociétés. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Il est recommandé de ne pas désigner comme mandataire le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité exécutif et de manière générale les employés de Mithra Pharmaceuticals SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 547bis, §4 du Code des Sociétés.

La/le soussigné(e) :

Nom, prénom/ dénomination : (compléter)

(pour les personnes morales) représentée par : (compléter)

Demeurant/ayant son siège social à : (compléter)

Propriétaire de (compléter) actions de la société anonyme Mithra Pharmaceuticals SA, dont le siège social est établi rue Saint-Georges 5, 4000 Liège (Belgique), déclare donner procuration à

Nom, prénom/ dénomination : (compléter)

Domicilié(e)/ayant son siège social à : (compléter)

aux fins de :

A. le représenter à l'**assemblée générale ordinaire** de Mithra Pharmaceuticals SA qui se tiendra **le 17 mai 2018, à 17h**, au siège social rue Saint-Georges 5, 4000 Liège (Belgique) et d'y voter en son nom pour tous les points de l'ordre du jour suivant dans le sens indiqué. A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison quelconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).

ORDRE DU JOUR ET VOTES

1. Revue du rapport annuel 2017 en ce compris du rapport de gestion 2017

2. Revue et approbation du rapport de rémunération clôturé au 31 décembre 2017

Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

POUR CONTRE ABSTENTION

3. Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2017

4. Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017

5. Revue et approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés clôturés au 31 décembre 2017

Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels consolidés et non-consolidés clôturés au 31 décembre 2017- en ce compris le report proposé de la perte à reporter.

POUR CONTRE ABSTENTION

6. Proposition d'accorder une décharge au conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

POUR CONTRE ABSTENTION

7. Proposition d'accorder une décharge au commissaire

Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

POUR CONTRE ABSTENTION

8. Renouvellement du mandat du commissaire

Proposition du Comité d'audit : Le Comité [d'audit] décide à l'unanimité de donner un avis positif au Conseil d'administration concernant le renouvellement du mandat de BDO.

Proposition de décision : l'Assemblée Générale, sur recommandation du Comité d'audit et de l'organe de gestion, décide de renouveler en qualité de commissaire la société civile sous forme de SCRL BDO Réviseurs d'entreprises (agrément B00023) dont les bureaux sont établis à 4651 Battice, Rue Waucomont 51, dûment représentée par Monsieur Felix Frank, réviseur d'entreprises (agrément A01438) pour une durée de trois ans débutant le 1^{er} jour de l'exercice comptable 2018 et prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de la société appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale fixe les honoraires du commissaire à une somme forfaitaire annuelle de 74.480 EUR.

POUR CONTRE ABSTENTION

Pour autant qu'il ait accompli les formalités visées à la convocation en ce sens, et sauf instruction contraire, le/la soussigné(e) note qu'il/elle sera représenté(e) à l'Assemblée Générale ordinaire pour le nombre total d'actions qu'il détient ou aura notifié détenir à la date d'enregistrement, le 3 mai 2018, à minuit (heure belge).

Si de nouveaux points étaient ajoutés à l'ordre du jour et/ou de nouvelles propositions de résolution concernant les points inscrits ou ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Code des Sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour, ou de nouvelles propositions de résolution concernant les points inscrits ou ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter (*);
- doit s'abstenir de voter (*).

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits aux ordres du jour.

B. de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette Assemblée, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;

C. de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Fait à , le

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir

Informations pratiques :

Mithra Pharmaceuticals SA

Assemblée Générale

5 rue Saint-Georges

4000 Liège

Fax : +32(0)4.349.28.21- E-mail : mdillen@mithra.com- Site internet : www.mithra.com